

# APL : QUELLES DÉMARCHES ?

Dernière actualisation : décembre 2013

## Conditions de base

- Avoir un compte bancaire français.
- Résider dans le logement depuis plus d'un mois et avoir payé un loyer.
- Ne pas être logé dans un appartement appartenant à un membre de votre famille.

## Documents nécessaires

- Déclaration de revenu (va être effectuée durant la procédure).
- Bail de location.
- Quittance de loyer ou certificat de prêt.
- Coordonnées bancaires d'un compte français.
- Titre de séjour (pour les résidents non-Union Européenne).

## Arrivée sur le site – [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

- Cliquer à droite sur « Services en ligne → Ok ».
- Cliquer à gauche sur « Accéder à une demande en ligne ».
- Cliquer sur « Demande aide au logement » dans la colonne « Vous n'êtes pas allocataire ».

## ETAPE 1 - Eligibilité

- La première question propose deux situations :
  - vous êtes locataire (votre appartement propre) ;
  - vous vivez dans un foyer/résidence (dans ce cas, cochez que vous êtes étudiant).
- Ignorez la seconde question car vous n'avez pas acquis l'appartement.
- Entrez la date d'entrée dans les lieux.
- Page 2 : validez les conditions d'accès.
- Page 3 : entrez votre adresse email.

## ETAPE 2 - Saisie

- Page 1 : état civil (ignorez le numéro de sécurité sociale) :
  - identité ;
  - lieu de naissance ;
  - famille et filiation.
- Page 3 : information sur votre ancienne résidence.
- Page 4 : ignorez les prestations si vous n'en recevez pas.
- Page 5 & 6 : situation familiale (un conjoint ne compte pas comme une personne supplémentaire).
- Page 7 & 8 : déclarez **une** situation professionnelle.
- Page 9 : Informations sur le logement :
  - entrée dans les lieux ;
  - adresse.
- Page 10 : coordonnées de contact (seul le mail est obligatoire / cochez non pour la version électronique de Vies de Famille).
- Page 11 : information sur le compte bancaire (**Compte français obligatoire !** - Toutes les informations sont présentes sur un Relevé d'Identité Bancaire – RIB).
  - IBAN ;
  - BIC ;
  - domiciliation.

## ETAPE 3 - Déclaration des revenus (2010 & 2011)

- Deux déclarations de revenu vont suivre.
- Ne déclarez rien s'il n'y a rien à déclarer (même pour les bourses).
- Ne remplissez rien jusqu'à la fin des deux déclarations.
- Arrive « Demande d'Aide au Logement » : il y a trois catégories.
  - cochez si oui ou non vous êtes sous-locataire ;
  - cochez si oui ou non vous avez des colocataires ;
  - cochez si oui ou non vous êtes logé par votre employeur.

## ETAPE 4 - Information sur la location

- Cochez la catégorie de votre bailleur (présent sur le bail).
- Entrez vos coordonnées :
  - nom, raison sociale ;
  - adresse ;
  - lien de parenté avec le bailleur (cochez non).
- Informations sur le logement :
  - surface totale ;
  - 1 pièce avec WC ? (oui ou non) ;
  - meublé/non meublé ? ;
  - logement décent ? ;
  - à jour dans vos loyers ?.
- Informations sur le loyer :
  - montant du loyer ;
  - montant des charges (possiblement électricité, eau, gaz, internet, chauffage...) ;
  - date du début du bail ;
  - cochez oui pour « titulaire du bail ».
- Usage du logement :
  - usage professionnel (un logement étudiant n'est pas un logement à usage professionnel) ;
  - appartement sous loué : cochez non.
- Cochez non pour « Double Résidence ».

## ETAPE 5 - Récapitulatif

- Vérifiez toutes les informations que vous venez d'entrer.
- Validez et imprimez le récapitulatif.
- Envoyez le récapitulatif ainsi que les pièces demandées à l'adresse suivante ;

Caisse d'Allocations Familiales 82, rue Brûle Maison 59000 - Lille FRANCE
--

- Pour toutes questions ou pièces manquantes, adressez vous :
  - à votre agence immobilière ;
  - au syndicat SUD Étudiant Lille.